

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/114

Le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,

Vu la délibération du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Vu la mise à disposition de la Médiathèque l'Orangerie à la Ville de Lunéville d'œuvres issues de ses collections dans le cadre d'une exposition permanente au musée de l'Hôtel Abbatial de Lunéville,

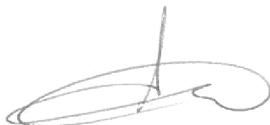
DECIDE

De signer une convention de dépôt et de prêt de collections, à titre gratuit, entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Ville de Lunéville.

La durée du dépôt est conclue pour 6 mois et, par tacite reconduction, jusqu'au terme de l'exposition permanente au musée de l'Hôtel Abbatial de Lunéville.

Les autres modalités de cette mise à disposition sont décrites dans ladite convention.

Fait à Lunéville, le 24 août 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.08.25 14:57:13 +0200
Ref:20220824_172001_1-1-O
Signature numérique
le Président